



**COMPTE RENDU DU 1er CONSEIL D'ECOLE
ANNE FRANK Année Scolaire 2010/2011
Le 15 novembre 2010**

Enseignantes présentes : Marie-Noëlle LADEVEZE (Directrice), Virginie ZAGZOULE, Pascal JECHOUX, Véronick BOUILLON, Mireille RICARD et Sandrine ROQUES. **Représentante ATSEM :** Cathy BACHERE.

Représentante APS : Lucie VANDERNOOT (Directrice APS&CLSH). **Représentante Mairie :** Evelyne LOMBARD (adjointe en charge des affaires scolaires). **Parents d'élèves :** Amanda SUSINI, Patricia BROUSSOLLE, Nadine LAMARQUE, Céline DORIO-FOURCADE, Vanessa PLANTE-BROQUA, Adeline PERROTIN.

Ordre du jour:

- Règlement intérieur,
- Rythmes scolaires,
- Bilan de la coopérative scolaire,
- Questions des parents,
- Travaux demandés à la mairie.

I REGLEMENT INTERIEUR

Il est spécifique à l'école Anne Frank, mais se base sur le règlement départemental. Il édicte les règles de vie au sein de l'établissement, et doit par conséquent être respecté par tous. Il permet aux parents de comprendre l'engagement qui est le leur lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) en maternelle.

Après lecture par Mme Ladevèze, il est adopté à l'unanimité.

II RYTHMES SCOLAIRES

En ce 1^{er} trimestre, le gouvernement lance une consultation nationale sur la question des rythmes scolaires. Des questionnaires ont été envoyés aux écoles, pour permettre des débats au sein des Conseils d'Ecole. Les délais de réponses impartis étant très courts, et les Conseils d'Ecole n'ayant pas pour vocation de discuter de sujets nationaux, la question se pose de l'utilisation qui sera faite des réponses. Néanmoins, les enseignants et les parents élus décident de « jouer le jeu » et de débattre de ce vaste sujet.

Côté enseignants, les avis sont partagés. Certains pensent qu'en maternelle, la semaine de 4 jours respecte le rythme des enfants. D'autres affirment qu'ils travailleraient plus sereinement sur une semaine à 4 jours ½. Tous sont d'accord, en revanche, pour dire que si une ½ journée devait être ajoutée, le samedi matin est idéal, car il permet de conserver la coupure bénéfique du mercredi. De plus, d'après leurs expériences, cette matinée est plus détendue, enfants et enseignants sont plus calmes et réceptifs. Concernant le rythme journalier de l'enfant, il est bien respecté en maternelle, avec la coupure « calme » (sieste ou repos) du début d'après-midi.

Mme LADEVEZE fait remarquer qu'il faut rester prudent concernant la thématique des rythmes scolaires, car elle s'inscrit dans le contexte actuel de suppression massive des postes d'enseignants.

Les parents élus joignent à ce compte-rendu leurs réponses aux questions de l'académie.

Melle LOMBARD, représentante de la mairie, insiste sur le fait que les collectivités territoriales n'ont pas été consultées, alors qu'elles seront parmi les premières touchées par un éventuel changement du calendrier scolaire journalier, hebdomadaire, et annuel.

III BILAN DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Les recettes de l'année passée s'élèvent à 6367.31€. Cet argent a été récolté grâce aux cotisations des parents, ventes des photos de classe, cartes de vœux, etc... Les dépenses sont de 6100€, réparties entre les sorties des différentes classes, les spectacles, l'achat de matériel non fourni par la mairie. La mairie octroie des aides ponctuelles (participation au financement de la sortie et du spectacle de fin d'année).

IV QUESTIONS DES PARENTS AUX ENSEIGNANTS

1/ Suite à la modification des textes concernant Base Elèves, avez-vous apporté des modifications à son fonctionnement au sein de votre établissement ?

Non, aucune modification n'a été apportée, Mme LADEVEZE précise qu'elle ne renseignait déjà que les données nécessaires au fonctionnement de l'école (Noms, prénoms, adresse et n° de téléphone).

Les parents élus rappellent que tous les textes concernant Base-Elèves (évolution, modifications...) sont disponibles sur le site de la FCPE de L'Isle-Jourdain : <http://fcpeislejourdain.free.fr/>.

2/Comment est organisé le droit d'information et d'expression des parents séparés, divorcés ?

Est-ce l'école qui assure ce droit ou les parents qui doivent signifier leur situation, fournir un prononcé s'il y a lieu, des enveloppes timbrées avec leurs coordonnées... ?

A la rentrée, les enseignants distribuent des fiches de renseignements, sur lesquelles doivent apparaître les adresses des 2 parents. Il arrive quelquefois que cette fiche ne soit remplie que par un seul des parents. Dans ce cas, le parent qui n'a pas la garde doit se manifester, pour que lui soient transmises les informations concernant son enfant (par courrier, par téléphone ou par mail). Les enseignants insistent sur le fait qu'ils sont à l'écoute de toute demande de la part d'un parent.

3/ Le règlement de la coopérative scolaire est-il obligatoire ? Peut-on envisager de proposer aux parents un mode de règlement plus souple que celui qui est actuellement demandé (paiement par trimestre, montant libre...)

Non, la participation à la coopérative scolaire n'est pas obligatoire. Certains parents choisissent de régler chaque sortie. Il faut quand-même souligner que c'est l'argent récolté par la coopérative scolaire qui permet d'organiser des spectacles ou des sorties pour les enfants durant toute l'année. En ce qui concerne le passage à un montant libre, ou à un paiement échelonné, l'équipe s'engage à y réfléchir pour la rentrée prochaine.

4/ Quel est l'avenir du RASED ? Où en sont les modifications profondes de ce service d'aide ? La semaine à 4 jours a largement contribué à sa disparition ainsi que la mise en place de l'aide personnalisée. La réforme du rythme scolaire en cours laisse-t-elle espérer la renaissance de ce service vital pour le système éducatif ?

Aucun texte officiel n'existe concernant l'avenir des RASED. On constate beaucoup de suppressions de postes dans le 1^{er} et le 2nd degré : environ 200 postes en moins sur Midi-Pyrénées. Le plan de suppression des RASED a été abrogé, mais on arrivera à cette situation, du fait des suppressions massives de postes. De plus, les formations liées au RASED (psychologue scolaire, par exemple) sont en train de disparaître. Actuellement, nous sommes dans une politique de réseau de circonscription, et non plus local. Il devrait y avoir des précisions en janvier/février. Pour plus de renseignements, visitez le site « cafepedagogique.net ». Cette année, l'objectif du RASED à l'école Anne Frank est l'observation des élèves de moyenne section.

5/ Avec le recul des 2 dernières années, que pensez-vous de l'aide personnalisée ?

L'aide personnalisée est un temps de travail en petits groupes, dans le calme. Elle permet une relation privilégiée entre l'enseignant et les enfants. De ce point de vue, les enfants ayant des difficultés mineures et ponctuelles, en tirent un bénéfice. Par contre, cette aide personnalisée est une régression pour les enfants en grande difficulté, en regard de ce que leur apporte le RASED

6/ L'article 111-1 du code de l'éducation définit les missions du service public de l'éducation. Il pose le principe du droit à l'éducation garanti à chaque élève sur tout le territoire, quelle que soit sa situation et sa condition. Après les suppressions de postes effectuées depuis 2007 qui ne tiennent absolument pas compte de la démographie scolaire, les remplacements des enseignants sont de moins en moins bien assurés. Au point que dans certains départements, il est fait appel à des recrutements ponctuels de contractuels et à des enseignants retraités.

Ainsi la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 prévoit désormais qu'en cas d'absence d'un enseignant, l'État doit assurer non pas l'enseignement mais l'accueil des élèves. Cette loi place donc au même niveau le droit d'accueil et le droit à l'éducation. Elle affaiblit de fait le principe même du droit à l'éducation, en réduisant les obligations de l'État à l'égard des élèves et de leurs parents à un simple « accueil ».

Cette loi n'empêche pas, compte tenu des suppressions massives de postes, la multiplication sur tout le territoire de situation de non remplacement d'enseignant, ou de recours à des personnels contractuels.

Face à ce problème, quelle organisation pouvons-nous, ensemble, mettre en place pour que le droit à l'éducation et à l'égalité soit respecté ? Qu'attendez-vous de la FCPE à ce sujet ?

Les enseignants trouvent cette question intéressante, et en profitent pour souligner qu'il faut réaffirmer la nécessité d'un service public d'éducation de qualité.

En cas d'absence d'un enseignant, les parents sont invités à contacter l'inspection académique pour exiger son remplacement. Il est aussi important de renseigner le fichier « OUYAPACOURS » sur internet.

7/ Quels sont les projets pédagogiques prévus pour cette année ?

Le projet de l'école est, pour la dernière année, « l'enfant et le monde des objets ». (les projets d'école sont votés pour des cycles de 3 ans). Ce thème permet aux enfants d'appréhender les objets qui les entourent, objets plus ou moins familiers, et d'apprendre à les utiliser, voire même découvrir leur fabrication. Cette découverte passe par la musique, la cuisine, le jardinage, le jeu... Ensuite chaque enseignant décline cette thématique à sa manière, en fonction de l'âge des enfants, de l'organisation de l'école, et de son approche pédagogique.

8/ Comment avez-vous ou allez-vous investir la dotation de 400 euros de la FCPE ?

L'argent donné par la FCPE lors de la réunion de rentrée sert à acheter des appareils photos numériques destinés aux enfants. A l'heure actuelle, nous avons pu en commander 7, accompagnés des piles et cartes mémoires nécessaires à leur fonctionnement. Ces appareils photos sont un nouvel outil pour les enfants, à utiliser lors des projets pédagogiques.

9/ Souhaitez-vous que soit organisée une kermesse au sein de votre école ou une alternance, pour cette année, d'une fête commune ?

Sera-t-il possible qu'une petite prestation des enfants présents et volontaires soit présentée aux parents lors de cette kermesse ?

L'équipe enseignante est favorable à l'organisation d'une kermesse au sein de l'école, vu la réussite de celle de l'année dernière. En ce qui concerne le spectacle des enfants, il sera organisé le 24 juin 2011, pour coïncider avec la période de la fête de la musique. Cela permet aux enseignants d'intégrer la préparation du spectacle dans leurs projets de classe.

V Questions à la mairie

1/ Quand l'inscription pour l'accueil périscolaire sera-t-il en ligne sur le site de la mairie ?

Le site est en cours de validation par les services de la mairie.

2/ Nous avons évoqué, lors du dernier Conseil d'Ecole de l'année 2009/2010, la construction d'une future cantine au sein de l'école. Où en est le projet ? Nous souhaiterions avoir un droit de regard sur les plans de ce bâtiment, avant qu'ils ne soient définitivement acceptés. A partir de quand seront-ils consultables ?

Les plans du futur bâtiment cantine/CLAE sont prêts. Les parents d'élèves de la FCPE viennent d'être consultés, pour donner leur avis, poser leurs questions, proposer des améliorations...avant que les plans ne soient définitivement adoptés.

L'assemblée est surprise que le corps enseignant n'ait pas encore été consulté sur le sujet.

Melle LOMBARD assure que la directrice recevra les plans sous peu, pour validation et commentaires des enseignants et des animateurs du CLAE.

3/ Pourquoi le service minimum n'est-il pas le même dans toutes les écoles ? Comment pouvons-nous améliorer le délai d'information auprès des familles, en particulier lorsque le service de restauration n'est pas assuré ?

Le préavis légal de grève est de 48 heures ouvrées. A partir de 30% de grévistes enseignants, la mairie essaie de mettre en place un système de garderie. Mais si le nombre de grévistes au sein du personnel communal est trop important, cela devient impossible dans certaines écoles. D'où des disparités entre écoles dans l'accueil des enfants les jours de grève. La mairie et la responsable du CLAE affirment mettre tout en œuvre pour réaliser des affichages le plus tôt possible devant les écoles, mais cela devient compliqué quand les jours de grève suivent des jours fériés ou des week-ends.

4/ Suite au vandalisme de l'école en début d'année 2010, un groupe de réflexion sur l'accueil des enfants dans des cas similaires, devait être créé. Où en est le travail de ce groupe d'étude ?

Y-a-t-il des premières pistes annoncées ?

Benoît GIROUX (responsable du pôle Education-Culture) et Melle LOMBARD ont mené une première réflexion sur le sujet. Une fiche de procédure sera présentée lors des prochains Conseils d'Ecole, pour poursuivre la réflexion avec les enseignants et les parents élus.

5/ Le 27 avril dernier était réalisée une simulation du Plan Particulier de Mise en Sécurité.

Ce PPMS était accepté à l'unanimité lors du dernier Conseil d'Ecole, à condition que soient effectués certains travaux (création d'un escalier extérieur pour évacuer l'étage, mise en place de pare-soleils devant les fenêtres des salles de sieste, portes de sécurité pour confiner l'espace dortoirs-toilettes).

Avez-vous un calendrier de réalisation de ces travaux à nous communiquer ?

La mairie attend un devis concernant la création des portes étanches pour fermer le couloir. Pour l'instant les pare-soleil n'ont pas été envisagés. L'escalier extérieur ne fait pas partie du PPMS, la commission de sécurité n'a pas demandé sa création lors de son dernier passage.

6/ Où en est le projet de classe bilingue en occitan ?

Quels seront les critères d'attribution à l'école accueillante, d'inscription des élèves, d'attribution du budget... ?

Ce projet est en train de se concrétiser, l'ouverture de la classe bilingue est possible dès la rentrée prochaine. Elle sera ouverte aux enfants à partir de la moyenne section, et pourra être suivie jusqu'au CM2. Aucune sélection des élèves n'est envisagée, si ce n'est le nombre de places qui sera limité. Sont prévues 12h d'enseignement en occitan par semaine. La mise en place d'une telle classe est spécifique au lieu ; une visite à Saint Lys (où elle existe déjà) va être programmée, pour permettre aux enseignants de visualiser concrètement l'intérêt d'une classe bilingue au sein de leur établissement, et les modalités de sa mise en œuvre.

VI TRAVAUX DEMANDES A LA MAIRIE

Entre autres, les enseignants demandent la réfection des peintures de la salle de classe de Mireille, ainsi que des casiers à cartables devant les classes. La réalisation des pare-soleils devant les fenêtres des salles de sieste est rajoutée à la liste de travaux. Ils souhaitent aussi la remise en service de la porte d'entrée côté cour.

Le Conseil d'Ecole se clôture à 20h45.